

Bulletin officiel du 28 octobre 2022

MUNICIPALITE DE SAVIESE *délivrance d'une autorisation d'exploiter*

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Savièse porte à la connaissance du public que Mme Vanessa Bovier, domiciliée à Savièse, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble sur la parcelle no 2855, PPE 50643, à la rue du Caveau 19, à Savièse
Enseigne	:	Caveau Saviésan
Prestations	:	œnothèque – mets à consommer sur place – boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	du lundi au samedi : de 9h00 à 21h00 le dimanche : fermé
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Municipalité de Savièse – case postale 32 – 1965 Savièse, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 28 novembre 2022.

Savièse, le 28 octobre 2022

L'ADMINISTRATION COMMUNALE